

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE
NATURE ADMINISTRATIVE SIGNEE LE 06/01/2025
POUR LA PERIODE DU 06/01/2025 AU 31/12/2025

Entreprise : ATELIER TIKAAAL

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,
- L'entreprise Atelier Tikaal dont le siège social est à 12, côte du moulin 81600 GAILLAC
Représentée par _____ et _____ dûment mandatées à cet effet,

La convention initiale en date du 6/01/2025 arrivant à terme au 31/12/2025, il est accordé un prolongement pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Pendant cette période supplémentaire, l'entreprise ATELIER TIKAAAL (Cabinet d'architecture) sera redevable de la redevance mensuelle correspondante fixée à 250 € HT pour l'occupation d'un bureau en pépinière sur le site de Gaillac.

Fait à Téco, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,
Paul SALVADOR

Pour l'occupant,